

Madame Hélène David, Ministre responsable de l'Enseignement supérieur  
Monsieur Bernard Tremblay, Président-directeur général de la Fédération des cégeps  
Monsieur Louis Grou, Directeur général du Cégep Limoilou

## PÉTITION

### **Consultation ministérielle en enseignement supérieur**

---

Le 11 juillet 2016, la ministre de l'Enseignement supérieur, M<sup>me</sup> Hélène David, a mandaté ses experts, MM. Guy Demers, Louis Lefebvre et Claude Corbo ainsi que M<sup>me</sup> Rachel Aubé pour qu'ils consultent le réseau collégial et le réseau universitaire sur l'environnement et les conditions propices à l'implantation du Conseil des collèges du Québec, du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Les consultations porteront également sur la modification du Règlement sur le régime des études collégiales.

À ce propos, la ministre s'attend à ce que les organismes, groupes et intervenants concernés déposent leur mémoire d'ici le 28 octobre 2016, et que les consultations se tiennent du 31 octobre au 11 novembre prochain.

Attendu :

- Que la lecture du document de consultation portant sur le projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et les suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales laisse peu de place à la réflexion sur les orientations stratégiques du système d'éducation.
- Que l'on cherche davantage à développer la formation continue comme voie d'avenir pour répondre aux impératifs du marché du travail mettant en danger l'accessibilité à une éducation gratuite et de qualité.
- Que l'on rejette d'emblée la représentation syndicale au sein du Conseil des collèges, et ce, malgré le fait que la représentation syndicale puisse porter une vision large de l'éducation, les représentants syndicaux étant souvent les plus impliqués dans tous les domaines de l'enseignement collégial.
- Que cette attitude de fermeture vis-à-vis la représentation syndicale nous semble davantage orientée vers l'efficacité plutôt que l'efficience, le repli plutôt que l'écoute, l'ouverture, la diversité des opinions, la confiance et la collégialité.

- Que les intentions portent davantage sur l'appropriation des domaines de la pratique enseignante tels : le progrès pédagogique pourtant déjà porté à un très haut niveau par le professionnalisme des professeures et professeurs.
- Que le contrôle de qualité proposé répond davantage aux impératifs du marché du travail plutôt qu'au maintien de standards élevés que doit encourager l'enseignement supérieur, dont le développement de la réflexion et du sens critique.
- Que ce projet est porteur d'une micro-évaluation des enseignements orientée vers le clientélisme plutôt qu'à la formation citoyenne.
- Que ce projet est porteur d'objectifs ciblés sur la satisfaction des employeurs et universités alors que l'expertise des professeurs permet déjà d'atteindre des niveaux de satisfaction très élevés.
- Que le délestage des responsabilités ministérielles ici proposées diluera sa vision d'ensemble de l'éducation supérieure qui devrait être centrée à la fois sur les besoins de la société et les besoins de l'économie et dédiée à l'évolution non seulement de la connaissance brute, mais à l'évolution de la pensée dans sa société.
- Qu'un tel projet encouragera la micro-spécialisation en réponse à un besoin spécifique propre à une région, ou pire encore à une entreprise, au détriment d'une formation étendue en mesure de répondre plus largement au marché du travail et favorable à la mobilité de la main-d'œuvre.

Les signataires de ce document dénoncent :

- les intentions ministérielles;
- les moyens mis en œuvre pour procéder à une réforme dont l'envergure dépasse la satisfaction des besoins d'un nombre limité d'entreprises;
- un mode de consultation superficiel laissant davantage de place aux affirmations plutôt qu'à la réflexion et la pensée formelle.

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_